

LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
154 boulevard Haussmann
75008 Paris

R B A S.A.

Commissaire aux Comptes
5 rue de Prony
75017 Paris

FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE

Association régie par la loi de 1901
Siège social : Espace Rachi - 39 rue Broca - 75005 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil National de l'association Fonds Social Juif Unifié (F.S.J.U.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fonds Social Juif Unifié - (F.S.J.U) - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « *Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés* » et « *Fonds reportés liés aux legs ou donations* » de l'annexe décrivent respectivement les modalités d'inscription à l'actif des biens reçus destinés à être cédés et l'inscription en fonds reportés des legs et donations reçus. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables visées dans l'annexe et à nous assurer de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

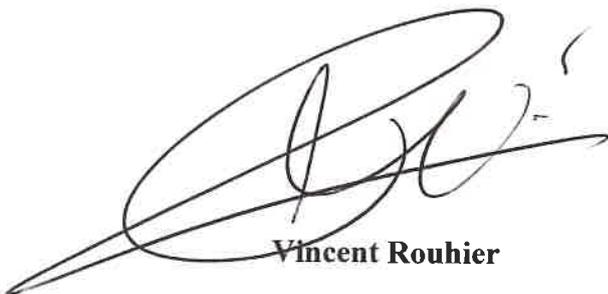
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application pour la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 24 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES

R B A S.A.



Vincent Rouhier



Soly Benzaquen

BILAN

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	726 040	289 656	436 384	134 014
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	241 929		241 929	462 022
Constructions	550 141	158 622	391 519	709 483
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours	569 179		569 179	795 959
Autres	1 485 389	527 832	957 557	475 269
Avances et acomptes	75 138		75 138	159 558
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 479 224	5 800	1 473 424	1 250 931
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	3 490 583		3 490 583	3 580 939
Autres titres immobilisés				
Prêts	403 524	27 500	376 024	416 005
Autres	49 864		49 864	47 240
TOTAL I	9 071 011	1 009 410	8 061 601	8 031 420
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	56 301	16 312	39 990	69 657
Créances reçues par legs ou donations	894 420		894 420	211 666
Autres	5 977 577	573 156	5 404 422	5 986 342
Valeurs mobilières de placement	3 117 433		3 117 433	3 000 348
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 307 743		8 307 743	6 230 868
Charges constatées d'avance	136 649		136 649	111 474
TOTAL II	18 490 124	589 467	17 900 657	15 610 355
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	27 561 135	1 598 877	25 962 258	23 641 775

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 207 522	5 207 522
Fonds propres complémentaires	250 000	250 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		349 219
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	349 219	
Autres		
Report à nouveau	2 588 349	308 806
Excédent ou déficit de l'exercice	573 124	2 279 542
Situation nette (sous total)	8 968 214	8 395 090
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 116 820	1 249 359
Provisions réglementées		
TOTAL I	10 085 034	9 644 448
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 846 858	1 605 142
Fonds dédiés	3 814 836	1 679 453
TOTAL II	5 661 694	3 284 596
PROVISIONS		
Provisions pour risques	243 919	594 063
Provisions pour charges	1 129 380	404 380
TOTAL III	1 373 299	998 443
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 751 925	2 439 787
Emprunts et dettes financières diverses	158 803	190 903
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 932	185 382
Dettes des legs ou donations	519 886	51 007
Dettes fiscales et sociales	909 711	957 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	130 197	130 197
Autres dettes	4 207 838	4 749 554
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	976 938	1 009 816
TOTAL IV	8 842 230	9 714 288
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	25 962 258	23 641 775

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	31 800	32 100
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	95 830	77 815
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	777 315	810 761
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	891 140	670 166
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	10 199 559	5 997 954
Mécénats	1 138 498	1 090 682
Legs, donations et assurances-vie	2 198 554	5 520 487
Contributions financières	8 410 656	8 634 994
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	529 266	292 459
Utilisations des fonds dédiés	420 362	172 603
Autres produits	19 692	14 618
TOTAL I	24 712 671	23 314 638
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 532 494	4 593 271
Aides financières	8 452 518	6 800 646
Impôts, taxes et versements assimilés	616 240	641 521
Salaires et traitements	5 531 127	5 835 000
Charges sociales	2 276 345	2 356 813
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	326 999	242 207
Dotations aux provisions	855 000	50 000
Report en fonds dédiés	2 555 746	450 241
Autres charges	229 060	105 912
TOTAL II	26 375 529	21 075 611
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1 662 857)	2 239 027
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	68 177	782
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	855	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	162	138
TOTAL III	69 193	920
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 040	17 379
Différences négatives de change	519	748
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		11 234
TOTAL IV	24 559	29 361
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	44 634	(28 440)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(1 618 224)	2 210 586
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 250	3 446
Sur opérations en capital	2 737 539	107 687
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	2 745 788	111 133
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	32 754	15 032
Sur opérations en capital	534 910	145
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	567 664	15 177
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 178 124	95 956
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	(13 224)	27 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	27 527 653	23 426 691
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	26 954 528	21 147 149
EXCEDENT OU DEFICIT	573 124	2 279 542
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	26 115	
Bénévolat	48 340	
TOTAL	74 455	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	(26 115)	
Personnel bénévole	(48 340)	
TOTAL	(74 455)	

ANNEXE

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

1- Présentation

1.1 Présentation de l'entité

Le Fonds Social Juif Unifié (F.S.J.U.), association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 21/02/1950 (publication au Journal officiel du 12 mars 1950), reconnu d'utilité publique par décret du 9 janvier 1985 publié au Journal officiel du 15 janvier 1985, a pour but d'agir dans les domaines du social, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la vie associative. Il a également pour vocation le développement et le maintien de l'identité et de la vie juive en France. De ce fait, il est l'institution centrale de la communauté juive de France. Sa durée est illimitée.

En vue de l'accomplissement de ses missions, l'association :

- Définit le cadre dans lequel s'inscriront les projets répondant à son objet ;
- Réunit les ressources nécessaires à ses actions et décide de leur affectation ;
- Suscite la création de programmes et d'institutions correspondant à des besoins nouveaux ;
- Assure un suivi sur les projets subventionnés.

Les règles d'organisation et de fonctionnement prévues par les présents statuts sont précisées par le Règlement intérieur. Les obligations éthiques et les valeurs du F.S.J.U. sont définies dans la Charte éthique.

1.2 Identité, organisation

Le FSJU a été créé en 1950.

Il a été reconnu d'utilité publique par le décret publié au Journal Officiel le 9 janvier 1985. Son siège social est situé au 39 rue Broca 75005 Paris.

Par ailleurs, le FSJU est représenté dans les villes de France suivantes :

- Lyon ;
- Marseille ;
- Nice ;
- Strasbourg ;
- Toulouse.

Dans le cadre de ses missions, le FSJU collecte des fonds auprès de donateurs privés et de fondations. Il sollicite aussi l'obtention de fonds provenant d'organismes privés et de l'état, pour financer ses actions.

Le FSJU, à travers l'action de ses salariés, de ses bénévoles et d'élus fédère un écosystème d'associations pour mener et développer des actions.

Le Comité Directeur du FSJU, dans le cadre de son fonctionnement d'organe central de gouvernance, précise la ligne directrice du projet associatif et ses axes principaux.

Il touche principalement les domaines suivants :

- Action sociale, afin de venir au secours des plus vulnérables ;
- Action éducation/jeunesse pour accompagner les jeunes, les éducateurs et former à la pédagogie les enseignants ;
- Action culturelle, promouvoir une culture plurielle et républicaine dans la cité à travers des média, des lieux, des conférences et des écrits.

Dans le cadre de sa mission le FSJU possède un média radio et des supports de presse qui sont cantonnées dans un secteur lucratif

1.3 Faits caractéristiques de l'exercice

1.3.1 Campagne spéciale d'aide à la population israélienne

À la suite des attentats survenus le 7 octobre 2023 en Israël, un comité directeur exceptionnel s'est réuni le 29/10/2023 pour valider une campagne exceptionnelle d'urgence pour venir en aide aux habitants victimes de ces attentats.

Le montant total collecté à ce titre au 31/12/2023 est de 4 600 K€. Les sommes dépensées ont été de 2.500 K€. Il reste donc à employer 2.100 K€. Ce montant figure dans le poste fonds dédiés au passif du bilan.

1.3.2 Ventes d'actifs immobiliers

Au cours de second trimestre 2023, trois lots faisant partie de l'immeuble de la rue du Saint - Martin à Paris 4^e ont été cédés. Ces ventes ont généré une plus-value d'un montant de 2,1 M€ sur l'exercice écoulé.

1.4 Evènements postérieur à la clôture

Aucun évènement postérieur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

2- Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, selon les règles ANC n°2014-03, ANC n°2018-06 et les autres règlements ANC 2019-04 et CRC n°2009-10, conformément aux hypothèses :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Coûts historiques ;
- Permanence des méthodes comptables spécifications ci-après.

2.2 Conventions générales

Les comptes annuels présentés par le FSJU sont établis en euros et couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2.3 Comptes de bilan

A l'actif

Actif immobilisé

- *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles, composées essentiellement de logiciels informatiques ou de marques, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pratiqués sur ces logiciels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue, comprise entre 1 et 3 ans.

- *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les dépréciations des immobilisations corporelles ont été constatées sous forme d'amortissements, calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement utilisées par nature d'immobilisation sont indiquées ci-après :

Constructions	de 10 à 50 ans
Installations et agencements	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

- *Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés*

Les biens reçus dans le cadre de legs et donations (immeubles ou autre biens) destinés à être cédés sont comptabilisés dans ce poste dans un compte de la classe 24, positionné à l'actif immobilisé du bilan, conformément aux règles et principes comptables préconisés par le règlement ANC n° 2018-06.

La part des legs et donations non encore encaissés ou transférés, existant à la fin de l'exercice, est matérialisée par la constatation de fonds dédiés qui trouvent leur contrepartie en charge, dans le poste « Reports en fonds dédiés » au compte de résultat.

Les encaissements futurs sont repris en produit dans le poste « Utilisations des fonds reportés ».

- *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent les éléments suivants :

• Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

• Provisions pour dépréciation des titres de participation

Des provisions pour dépréciation des titres de participation ou pour risques sont comptabilisées quand la valeur vénale de ces titres devient inférieure à la valeur des titres figurant à l'actif.

La valeur vénale s'apprécie en prenant en compte la situation nette de la filiale à la clôture de l'exercice incluant les éventuelles plus-values ou moins-value latentes existantes sur les actifs immobiliers.

• Autres immobilisations financières

Ce poste comprend principalement des prêts accordés et des dépôts versés, comptabilisés à leur valeur d'origine.

Certains prêts accordés sont dépréciés pour faire face à un risque d'irrecouvrabilité.

• Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des difficultés de recouvrement sont constatées sur une créance, à la clôture de l'exercice.

- *Créances reçues par legs ou donations*

Ce poste comprend les legs reçus représentés par des valeurs mobilières et des actifs bancaires ou financiers et ce jusqu'à la date d'encaissement des fonds attachés à ces actifs, date à laquelle ces créances seront soldées.

- *Valeurs mobilières de placements*

Les valeurs mobilières de placements sont valorisées à leur coût d'acquisition, une dépréciation est appliquée, si une moins-value est constatée à la clôture de l'exercice.

Au passif

- *Fonds propres*

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports affectations et excédents acquis par l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

- Les ressources mises à disposition de l'entité sont :
 - Les fonds propres sans droit de reprise ;
 - Les écarts de réévaluation ;
 - Le report à nouveau ;
 - L'excédent ou le déficit de l'exercice.
- Les ressources à caractère durable sont des ressources permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie à savoir :
Les subventions d'investissements.

- *Fonds reportés liés aux legs ou donations*

Ce poste comprend des montants de legs et donations non encore encaissés existant à la fin de l'exercice. Ils trouvent leur contrepartie au compte de résultat dans un poste de charge « Reports en fonds reportés » au compte.

L'encaissement sur l'exercice est repris en résultat par la comptabilisation de produits repris dans le poste « Utilisations des fonds reportés »

• Fonds dédiés

Les Fonds dédiés comprennent la partie des ressources dédiées par des financeurs à des projets nettement définis, qui à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

L'augmentation de ce poste se fait par la constatation d'une charge comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Reports en fonds dédiés ». Les diminutions trouvent leur contrepartie en produit du compte de résultat dans le poste « Utilisations des fonds dédiés ».

- Subventions d'investissements

Ce poste comprend des montants alloués au FSJU pour couvrir une partie du financement d'investissements immobilisés.

Ces subventions sont reprises chaque année pour une quote-part, au même rythme que la durée de l'amortissement pratiqué sur les investissements subventionnés.

- Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend des provisions constituées destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables.

Elles sont précises quant à leur objet, en revanche leur échéance, leur réalisation ou leur montant sont incertains.

Il comprend également des provisions en lien avec l'estimation des engagements pris par l'association dans le cadre de l'acceptation de legs et donations.

2.4 Compte de résultat

- *Produits d'exploitation*

Les produits d'exploitation comprennent principalement :

- 1- Des dons collectés ;
- 2- Des cotisations encaissées ;
- 3- Des contributions financières ;
- 4- Des concours publics et des subventions.

L'information chiffrée y relative est indiquée à la note 4.

Le FSJU reçoit également des produits issus de legs reçus et d'assurances vie.

L'information chiffrée est indiquée à la note 4.

Une partie des actions est réalisée avec la contribution de bénévoles.

L'information chiffrée est indiquée à la note 6.8.

- *Contributions financières*

Les contributions financières reçues sont constatées en produits d'exploitation à la date de la notification de la décision d'attribution.

- *Charges d'exploitation*

Ces charges sont constituées à la fois des dépenses liées aux missions de l'organisation, aux frais de fonctionnement, ainsi que des frais de collecte nécessités par l'appel à la générosité publique.

Les pertes et risques probables sont matérialisés par la comptabilisation de provisions suivant le principe de l'engagement.

- *Aides financières octroyées*

Les enveloppes d'aides financières octroyées sont constatées en charges d'exploitation à la date de la décision d'allocation budgétaire accordée par l'organe décisionnaire.

- *Engagements de l'Association*

Le FSJU peut être lié à d'autres engagements reçus ou à recevoir avec d'autres structures, personnes physiques ou morales.

Le FSJU n'a donné aucune caution, aval ou garantie.

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour la valeur estimée, entre la date à laquelle le FSJU a été informé et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés.

3- Notes relatives aux états financiers

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations, amortissements et provisions sont repris dans les tableaux ci - après :

Etat des mouvements des immobilisations

EN K€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et développement				
Autres immobilisations	312	417	3	726
Immobilisations en cours				
TOTAL (1)	312	417	3	726
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	463		221	242
Construction sur sol propre	880		330	550
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques	12		12	
Agencements et Installations	710	283	32	961
Materiel de transport				
Materiel de bureau, informatique & mobilier	245	313	34	524
Immobilisations en cours	796		227	569
Avances & acomptes versés	160	339	424	75
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	1 251	987	759	1 479
TOTAL (2)	4 517	1 922	2 039	4 400
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	3 491			3 491
Creances rattachées	90		90	0
Prêts	444	25	65	404
Autres immobilisations financières	47	5	2	50
TOTAL (3)	4 072	30	157	3 945
TOTAL GENERAL (1) + (2) + (3)	8 901	2 369	2 199	9 071

1- Le poste immobilisations en cours concerne un projet de sécurisation des bâtiments appelé « Totem » en cours de réalisation.

Etat des mouvements des amortissements

EN K€	31/12/2022	AUMENTATIONS (DOTATIONS)	DIMINUTIONS (SORTIES DE L'ACTIF)	31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	178	115	3	290
TOTAL (1)	178	115	3	290
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Construction sur sol propre	171	11	23	159
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques				
Agencements et installations	348	69	32	385
Materiel de transport				
Materiel de bureau, informatique & mobilier	132	42	31	143
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0	6	0	6
TOTAL (2)	651	128	86	693
TOTAL GENERAL (1) + (2)	829	243	89	983
Dont dotations/reprises sur amortissements		237		
Dont dotations/reprises sur provisions		6		
Total		243		

3.2 Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit à la clôture de l'exercice :

Valeurs nettes en K€	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Participations	3 490			3 490
Créances rattachées à des participations	90		90	0
Prêt effort construction	386	25	35	376
Autres Prêts	58		30	28
Depots versés	47	6	3	50
TOTAL	4 071	31	158	3 944

- (1) Le détail des titres de participation est repris en détail dans le tableau ci-après
- (2) Une provision de 28 K€ a été comptabilisée sur les prêts compte tenu d'un risque de non-recouvrement existant à la clôture de l'exercice.

Détail des titres de participation par entité

Valeurs brutes exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2022
SCI RACHI	2 953	2 953
SCI LA FAYETTE	521	521
SCI GPC	14	14
SCI MOADOM	1	1
SCI 26	NS	NS
SCI GRENOBLE	NS	NS
TOTAL	3 489	3 489

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Détail des filiales

Nom des FILIALES	% de détention	Exprimé en K€				Date de clôture
		Valeur d'achat	V.N.C.	C.A. HT	Résultat	
SCI Rachi	47,00%	2 953	2 953	1 074	674	31/12/2023
SCI La Fayette	40,00%	521	521	NC	NC	
SCI GPC	90,00%	15	15	117	<22>	31/12/2023
SCI 26	50,00%	NS	NS	NC	NC	
SCI Maison Moadon	90,00%	1	1	120	84	31/12/2023
SCI Grenoble	30,00%	NS	NS	46	17	31/12/2023

NC : Informations chiffrées de 2023 non communiquées

Actif Circulant

L'état des échéances des créances et des dettes est fourni par le tableau ci-dessous :

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETATS DES CREANCES EN K€	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	404	10	394
Autres immobilisations financières	49		49
TOTAL -ACTIF IMMOBILISE (1)	453	10	443
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	16		16
Autres créances clients	40	40	
Créances reçues sur legs ou donations	894	811	83
Personnel & comptes rattachés	4	4	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat - Autres impôts, taxes et virements assimilés			
Groupes & associés	3 827	500	3 327
Débiteurs divers	2 147	2 024	123
Charges constatées d'avance	137	137	
TOTAL -ACTIF CIRCULANT (2)	7 065	3 516	3 549
TOTAL GENERAL (1) + (2)	7 518	3 526	3 992

ETAT DES DETTES EN K€	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	PLUS 1 AN ET MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes établissements de crédit :				
à 1 an max à l'origine	11	11		
à plus 1 an à l'origine	1 741	639	1 102	
Emprunts et dettes financières divers	159	159		
Fournisseurs et comptes rattachés	187	187		
Dettes sur legs & donations	520	474	46	
Personnel et comptes rattachés	326	326		
Sécurité sociale et organismes sociaux	428	428		
Etat -impôts sur bénéfices	0	0		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	4	4		
Etat - Autres impôts, taxes et virements assimilés	152	152		
Groupes & associés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	130	130		
Autres dettes	4 207	3 674	533	
Produits constatés d'avance	977	31	124	822
TOTAL GENERAL	8 842	6 215	1 805	822

3.2.1 Créances clients et comptes rattachés

Le poste « Créances clients et comptes rattachés » s'élève en montant net à 40 K€ au 31 décembre 2023 contre 70 K€ au 31 décembre 2022.

Une dépréciation a été comptabilisée sur ce poste à la clôture de l'exercice pour un montant de 16 K€, pour faire à un risque de non-irrecouvrabilité.

3.2.2 Créances reçues par legs ou donations

Ce poste s'élève à 894 K€ au 31 décembre 2023 contre 212 K€ au 31 décembre 2022.

Il s'agit des montants à recevoir au titre des legs reçus non encore déliés à la clôture de l'exercice.

3.2.3 Autres créances

Le poste « Autres créances » s'élève, en valeur brute à 5 977 K€ au 31 décembre 2023 contre 6 426 K€ au 31 décembre 2022. ce poste est constitué pour l'essentiel par une créance sur la SCI rachi pour un montant de 3 300 K€.

Les provisions attachées à ces créances pour faire face à un risque d'irrecouvrabilité s'élèvent à 573 K€ au 31 décembre 2023 contre 454 K€ au 31 décembre 2022, soit une dotation aux provisions nette de reprise 119 K€ comptabilisée sur l'exercice écoulé.

Les mouvements sur les provisions pour dépréciations sont détaillés dans la note 3.5.1 « Etat des provisions ».

Ce poste se décompose comme suit :

EN K€	31/12/2023	31/12/2022
Groupes & associés	3 827	4 130
Produits à recevoir	1 309	519
Créances sur associations	682	1 473
Créances sur immobilisations		
Créances à recevoir des notaires	18	196
Autres	141	108
TOTAL BRUT	5 977	6 426
Provisions pour dépréciations	-573	-439
TOTAL NET	5 404	5 987

3.2.4 Trésorerie active

Montants exprimés en K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	3 117	3 000
Comptes à terme	3 597	250
Comptes ordinaires et caisses	4 711	5 981
TOTAL	11 425	9 231

3.3 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent 10 085 K€ au 31 décembre 2023 contre 9 644 K€ au 31 décembre 2022.

Ce poste se décompose comme suit :

Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	5 208	5 208
Fonds propres complémentaires	250	250
Ecart de réévaluation		349
Réserves diverses	349	
Report à nouveau	2 588	309
Excédent ou déficit de l'exercice	573	2 279
Subventions d'investissements	1 117	1 249
TOTAL FONDS PROPRES	10 085	9 644

3.3.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres est indiquée dans le tableau ci-après :

VARIATION FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice Montant	Affectation du résultat		Augmentations		Diminutions		A la clôture de l'exercice Montant
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	5 208							5 208
Autres fonds propres sans droit reprise	250							250
Autres fonds propres avec droit reprise								
Ecart de réévaluation	349					349		0
Réserve pour projet de l'entité								
Réserves				349				349
Report à nouveau	1 333	2 279	2 156					3 612
Report à nouveau ANC 2018-06	-1 024							-1 024
Excédent ou déficit de l'exercice	2 279	-2 279	-2 156	573	338			573
Situation nette (sous total)	8 395	0	0	922	338	349	0	8 968
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	1 249					132		1 117
Provisions réglementées								
Total fonds propres	9 644	0	0	922	338	481	0	10 085

3.3.2 Tableau des subventions d'investissement (mouvements de l'exercice)

Exprimé en K€	Montant
Subventions d'investissement Etat, Collectivités territoriales	1 537
Reprises cumulées des subventions d'investissement	421
Subventions d'investissement nette des reprises	1 116

Les subventions d'investissements sont reprises au même rythme que la durée des amortissements des travaux de sécurité immobilisés pour la part financée par les pouvoirs publics.

3.3.3 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022, d'un montant excédentaire de 2 279 K€ a été affecté en report à nouveau, en 2023.

3.4 Fonds dédiés et reportés

Le montant inscrit dans ce poste à la clôture de l'exercice ressort à 5 662 K€ contre 3 284 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Il comprend les fonds reportés sur legs et donations ainsi que les fonds dédiés.

Le tableau ci-après détaille la variation des fonds reportés et dédiés par nature.

Exprimés en K€	31/12/2022	REPORTS	UTILISATIONS	31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs et donations {1}	1 605	1 204	962	1 847
fonds dédiés	1 679	2 556	420	3 815
TOTAL (A)	3 284	3 760	1 382	5 662

{1} les montants repris dans les colonnes reports et utilisations sont détaillés à la note 4.1.

Le tableau ci-après indique la ventilation des fonds dédiés par nature de mission

Fonds Dédiés exprimés en K€	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Fonds dédiés pour le social	1 086	309	371	1 024
Fonds dédiés pour la jeunesse	208			208
Fonds dédiés pour la culture	65			65
Fonds dédiés pour la protection des lieux	238	181	49	370
Fonds dédiés divers	82	0		82
Campagne spéciale	0	2 066		2 066
TOTAL (B)	1 679	2 556	420	3 815

3.5 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables. Elles sont précises quant à leur objet ; en revanche, leur réalisation, leur échéance ou leur montant sont incertains.

Pour chaque catégorie de provision, une information est fournie sur :

- La valeur comptable à l'ouverture et à la clôture ;
- Les provisions constituées au cours de l'exercice ;
- Les montants utilisés au cours de l'exercice.

3.5.1 Provisions pour litiges

Ce poste comprend des litiges salariaux nés antérieurement, toujours en cours à la clôture de l'exercice.

Les demandes y relatives s'élèvent à 526 K€. Les provisions comptabilisées destinées à couvrir ces risques ont été estimées au mieux des approches pour un montant de 213 K€.

Le détail des mouvements de l'exercice relatif aux provisions est fourni ci-après.

Etat des provisions

EN K€	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges salariaux	613	20	420	213
Provisions pour sur legs ou donations	31			31
Autres provisions risques et charges	354	775		1 129
TOTAL A	998	795	420	1 373
PROVISIONS ACTIF IMMOBILISE				
Biens reçus par legs et donations destinés à être Prêts	0 28	6		6 28
TOTAL B	28	6	0	34
PROVISIONS ACTIF CIRCULANT				
Provision dépréciations des comptes clients	30		14	16
Provisions dépréciations des comptes courants	328		2	326
Provisions dépréciations des comptes débiteurs	126	152	31	247
TOTAL	484	152	47	589
TOTAL A + B + C	1 510	953	467	1 996
Nature des dotations et reprises				
Exploitation		953	467	
Financier				
Exceptionnel				
TOTAL		953	467	

Les provisions pour dépréciation des comptes courants d'un montant total de 326 K€ concernent la dépréciation en totalité des créances existantes depuis plusieurs exercices sur la SCI 26 et la SCI Grenoble.

Les provisions pour dépréciation des débiteurs d'un montant total de 247 K€ concernent la dépréciation en totalité de produits à recevoir d'organismes qui conteste le bien-fondé de ces créances.

3.6 Autres postes de passif

3.6.1 Emprunts bancaires

Le total des « Emprunts bancaires » s'élevait 1 752 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 440 K€ au 31 décembre 2022

Il comprend des PGE (Prêts Garantis par l'Etat) pour 1 739 K€, remboursables depuis début juillet 2022.

Ces prêts ont été contractés afin d'assurer le maintien du soutien du FSJU au tissu associatif et aux bénéficiaires, dans un climat d'incertitude totale concernant les différentes collectes de dons, en lien avec les mesures de confinement, ayant eu pour effet l'annulation de tous les événements en présentiel générateurs de collecte.

Les PGE ont été sollicités et obtenus en 2020 au moment de l'avènement de la crise du Covid 19. Ils ont été obtenus auprès de quatre banques à hauteur de 2 613 K€.

En dehors des PGE, il reste à rembourser à la clôture de l'exercice un montant de 13 K€ relatif à un emprunt bancaire contracté par le passé, pour le financement d'achats d'immobilisations.

3.6.2 Dettes financières

Ce poste s'élève à 159 K€ au 31 décembre 2023, contre 191 K€ au 31 décembre 2022.

Il correspond à des cautions versées au FSJU dans le cadre des travaux réalisés en matière de sécurisation des bâtiments.

3.6.3 Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste s'élève à 187 K€ au 31 décembre 2023, contre 185 K€ au 31 décembre 2022.

3.6.4 Dettes des legs ou donations

Ce poste s'élève à 520 K€ au 31 décembre 2023, contre 51K€ au 31 décembre 2022.

Il comprend les sommes à reverser sur des legs reçus conformément à la volonté des légataires.

3.6.5 Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 910 K€ au 31 décembre 2023, contre 958 K€ au 31 décembre 2022.

3.6.6 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Ce poste comprend les factures non parvenues relatives au projet de sécurisation des bâtiments de la communauté appelé « Totem » pour 130 K€.

3.6.7 Autres dettes

Ce poste s'élève à 4 208 K€ au 31 décembre 2023 contre 4 750 K€ au 31 décembre 2022, soit une diminution de plus de 542 K€.

Cette baisse provient d'un décaissement accéléré des subventions versées aux associations partenaires afin de faire face aux difficultés occasionnées par la pandémie.

Il se décompose comme suit :

Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur programmes FSJU	1 767	2 165
Dettes envers des associations	1 320	1 636
Legs à reverser	366	366
Divers	755	583
TOTAL	4 208	4 750

3.6.8 Produits constatés d'avance

Ce poste s'élève à 977 K€ au 31 décembre 2023 contre 1 010 K€ au 31 décembre 2022, soit une diminution 33 K€.

Il s'agit principalement d'une subvention d'exploitation perçue antérieurement au titre du projet « Totem »

Elle est destinée à couvrir des frais de fonctionnement à venir du projet.

4. Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 24 713 K€ en 2023 contre à 23 314 K€ en 2022.
Il se décompose comme suit :

Exprimés en K€	31/12/2023	31/12/2022
Cotisations, ventes & prestations	905	921
Dont		
Media : 424 K€		
Cotisations : 32 K€		
Prestations : 450 K€		
Concours publics et subventions d'exploitation	891	670
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
- Dons manuels	5 581	5 998
- Campagne 100 % Israël	4 620	
- Mécénat	1 138	1 091
- Legs, donations et assurances - vie	2 199	5 520
<i>Ressources non liées à la générosité du public</i>		
- Contributions financières	8 410	8 635
Reprises sur provisions et transferts de charges	529	292
Utilisations des fonds dédiés	420	172
Autres produits	20	15
Total	24 713	23 314

Le tableau ci -après indique le détail des subventions reçues

Exprimés en K€	31/12/2023	31/12/2022
Etat	291	291
Mairies	206	210
Départements	194	25
Régions	20	5
Autres	180	139
TOTAL	891	670

4.1 Résultat de l'activité des legs, donations et assurances - vie sur l'exercice 2023

Les legs et donations sont inscrits en produits du compte de résultat et en créance au bilan dès leur acceptation et après la levée des éventuelles conditions suspensives, ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, ainsi que les passifs qui y sont associés.

Les produits du compte de résultat distinguent les montants perçus au titre d'assurance vie, les prix de vente des biens reçus au titre des legs et donations et destinés à être cédés, les autres produits, ainsi que l'utilisation des fonds reportés.

Les charges distinguent les reports en fonds reportés, les éventuelles provisions pour dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations et la valeur nette comptable des biens destinés à être cédés, lors de la cession de ces biens.

Le résultat des legs n'est pris qu'à l'encaissement, les montants non encore encaissés sont transférés en fonds reportés au passif par un compte de charges figurant dans le poste « Reports en fonds dédiés ».

Le tableau ci-après détaille le résultat de cette activité par nature d'opération :

Produits exprimé en K€	2023	2022	VARIATION
Montants perçus au titres d'assurances - vie	1 043	3 286	-2 243
Montants de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 389	1 349	40
Prix de vente des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	775	1 498	-723
Reprises sur dépréciations d'actifs des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		130	-130
Utilisations des fonds reportés liés aux legs et donations	962	1 899	-937
Total des produits liés aux legs, donations et assurances - vie	4 169	8 162	-3 993
Charges exprimé en K€ K€			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	759	1 601	-842
Dotations aux dépréciations d'actifs des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	7	0	7
Reports des fonds reportés liés aux legs et donations	1 204	961	243
Charges nettes de produits sur legs , donations et assurances - vie		80	-80
Total des chargs liées aux legs, donations et assurances - vie	1 970	2 642	-672
Résultat activité legs, donations et assurances - vie	2 199	5 520	-3 321

4.2 Legs ou donations non acceptés à la clôture de l'exercice

SUCCESSION	DATE DU DECES	Date du CD	Montant du legs approximatif	POSITION DU CD
BARRIERE	03/0/2023	14/06/2024	1 500 K€ IMMOBILIER	Autorisation pour réaliser un inventaire dit conservatoire
NAKACHE	30/10/2023	-	49 K€	Assurance vie
FORTUNATO	DECES EN 2024		PATRIMOINE NON ESTIME DONT 8 % POUR LE FSJU	Attente pour une autorisation sur actif et le passif

4.3 Ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources Exprimé en K€
ETATS UNIS	102

5. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'élève à 26 376 K€ en 2023 contre 21 075 K€ en 2022, soit une augmentation de 5 300 K€.

Il se décompose comme suit :

Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres achats et charges externes	5 533	4 593
Aides financières	8 453	6 801
Impôts, taxes & versements assimilés	616	642
Salaires et traitements	5 531	5 835
Charges sociales	2 276	2 357
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	327	242
Dotations aux provisions	855	50
Reports en fonds dédiés	2 556	450
Autres charges	229	105
TOTAL	26 376	21 075

6. Autres informations

6.1 Engagements donnés

Néant.

6.2 Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune dans le cadre de la cession réalisée de sa participation détenue dans la SCI LALANDE, par l'association.

Celle-ci n'a toujours pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice écoulé.

Une clause d'intéressement porté sur l'acte de vente du legs Lebhar.

« En cas de mutation de tout ou partie de l'immeuble dans les dix ans suivant l'acte de vente à un prix supérieur au prix stipulé à la présente vente, augmenté des frais et droits afférents à la présente vente, versés par le BENEFICIAIRE et des frais supportés par lui pendant la période de détention (coût des travaux réalisés depuis l'achat, justifié par des factures), le BENEFICIAIRE versera au FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE un complément de prix. Ce complément de prix correspondra à la moitié de la plus-value nette réalisée par le bénéficiaire. Le rédacteur de l'acte requerra expressément la publication de ce paragraphe au service de la publicité foncière. »

6.3 Convention de mécénat

Notre association a bénéficié en 2023 de deux conventions de mécénat de compétence pour un montant de 26 K€.

6.4 Effectifs moyens

Le tableau ci - après indique les effectifs moyens par catégorie de salariés en 2023 et 2022

	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Cadres	Employés (Non-cadres)	Total	Cadres	Employés (Non-cadres)	Total
Salariés	60	61	121	59	58	117

6.5 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ la retraite acquises par les salariés présents dans les effectifs de notre association au 31/12/2023 sont estimées à 359 K€.

Cet engagement n'est pas constaté sous la forme de la comptabilisation d'une provision.

Il est seulement indiqué dans l'annexe en engagement hors bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Méthode : IAS19 ;
- Table de mortalité : Table INSEE 2014-2016 ;
- Option choisie : départ volontaire lorsque les salariés pourront bénéficier de la retraite à taux plein ;
- Taux de charges patronales : 58 % ;
- Taux d'actualisation financière : 0.98% ;
- Taux d'évolution des salaires 1 %.

6.6 Rémunération des dirigeants

Tous les membres du Comité directeur et du bureau exécutif sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 393 K€.

6.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Les comptes annuels sont contrôlés par les cabinets **RBA SA** 5 rue de Prony 75017 Paris et **Lucien Zouary & Associés** 154 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Les honoraires comptabilisés en charges pour exercice 2023 par cabinet sont repris ci-après.

EXERCICE 2023	Honoraires des commissaires aux comptes exprimé en K€
RBA	37
Lucien Zouary et Associés	36
TOTAL	73

6.8 Bénévolat

L'association a démarré en 2022 une étude pour quantifier les heures de bénévolat tant de ses élus que de participation de bénévoles.

Une plateforme numérique a été mise en place et le Comité Directeur à valider les approches d'heures et de valorisation des actions.

Au titre de l'exercice 2023, nous avons validé 3 826 heures pour un montant estimé à 48 K€.

7. Compte de résultat par origine et destination - CROD

Le compte de résultat par origine et destination est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC 2020-08.

Le CROD est issu de la reprise des écritures de la comptabilité analytique qui reprend intégralement les écritures comptables générale. De même le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le résultat ressortant du CROD correspond au résultat issu des comptes annuels.

- La colonne 1 présente les produits selon l'origine des charges par destination.
- La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est reprise et sera présentée en page 28.

CROD – Informations chiffrées

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	DONT GENEROSITE PUBLIC	TOTAL	DONT GENEROSITE PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	15 856 610	15 856 610	15 054 854	15 022 755
1-1 COTISATIONS SANS CONTREPARTIE			32 100	
1-2 DONS LEGS MECENAT	15 856 610		15 009 122	
DONS MANUELS	12 519 558	12 519 558	8 397 953	8 397 954
LEGS DONATIONS ASSURANCES-VIES	2 198 554	2 198 554	5 520 487	5 520 487
MECENATS	1 138 498	1 138 498	1 090 682	1 090 682
1-3 AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		13 632	13 632
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 213 706		7 564 833	
2-1 COTISATIONS AVEC CONTREPARTIE	31 800		0	
2-2 PARRAINAGE DES ENTREPRISES	0		0	
2-3 CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE	6 090 656		6 489 994	
2-4 AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	3 091 250		1 074 839	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 023 679		670 166	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	466 654		219 234	
5-UTILISATIONS DES FONDS PROPRES DEDIES ANTERIEURS	420 362		172 603	57 415
TOTAL	26 981 011	15 856 610	23 681 689,85	15 080 170
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES	18 242 595	10 800 528	16 099 096	8 943 770
1-2 REALISES EN France				
ACTIONS REALISES PAR L'ORGANISME	15 558 079	8 116 011	15 177 961	8 022 635
SOLIDARITE	6 713 078	3 020 823	7 103 579	3 544 330
JEUNESSE	1 115 101	1 042 271	990 109	913 298
EDUCATION	1 037 742	997 801	1 086 347	1 066 988
CULTURE	2 164 292	1 737 758	2 012 958	1 503 871
MEDIA	1 545 770	1 096 600	1 321 967	971 689
PROTECTION ET PREVENTION DES RISQUES	2 982 096	220 758	2 663 001	22 460
1-3 REALISES A L'ETRANGER				
ACTIONS A UN ORGANISME CENTRAL OU AUTRES	2 684 516	2 684 516	921 135	921 135
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2-1 FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 826 081	436 506	2 730 766	2 210 827
2-2 FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	590 448	590 448	592 286	592 286
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 260 739	849 192	1 210 552	1 176 737
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	945 500	775 000	292 207	
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES	-13 224		27 000	
6-REPORTS FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 555 746	2 066 788	450 241	
TOTAL	26 407 886	15 518 462	21 402 148,00	12 923 620
EXCEDENT OU DEFICIT	573 124,42	338 148	2 279 542	2 156 550

7.1 Produits par origine

7.1.1 Produits liés à la générosité

Ces produits sont constitués pour l'essentiel des Dons manuels, Mécénats, des Legs, donations et assurances vie. Ces montants figurent sur cet état sous la rubrique 1-2 « Dons, legs et mécénat » pour 13 536 K€. Au 31/12/2023 contre 15 009 K€ au 31/12/2022.

Dans ces dons manuels est incluse une aide aux populations israéliennes, suite aux attentats du 07/10/2023 pour un montant de 4 618 K€.

Les dons sont saisis dans un outil CRM (logiciel utilisé pour la gestion des dons). Les legs et donations sont ventilés en prenant en compte la volonté du donateur.

En 2023, le montant du mécénat a été indiqué pour un montant 1 138 K€ contre 1 090 K€ en 2022.

7.1.2 Produits non liés à la générosité.

Ce poste comprend les « Contributions financières » constituées principalement de fonds versés par des fondations et des acteurs privés dans le cadre de l'allocation de ressources pour le financement de programmes réalisés par le FSJU.

Ces montants sont inscrits dans la rubrique « Contributions financières sans contrepartie » pour un montant de 8 410 K€.

7.1.3 Autres produits

Ils comprennent :

- Les recettes générées par le secteur média (Ventes de magazines et recettes publicitaires générées par la radio RCJ) pour un montant de 455 K€
 - Les participations aux activités et manifestations du FSJU pour un montant de 450 K€.
 - Les cessions de biens détenus par le FSJU lors d'une dation en paiement pour un montant net de 2 100 K€
 - Ainsi que des produits divers pour un montant de 90 K€.
- Ces produits sont considérés entièrement comme non liés à la générosité du public.

7.1.4 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cette rubrique correspond aux produits comptabilisés sur l'exercice. Elle comprend la réalisation de missions qui figuraient en fonds dédiés à la clôture de l'exercice précédent. Le montant inscrit à ce titre sous la rubrique « Utilisations des fonds dédiés antérieurs » s'élève à 420 K€.

7.2 Charges par destination

Le Fonds Social Juif Unifié a pour but de venir en aide à travers différents programmes tels qu'exposés précédemment.

7.2.1 Définition des missions sociales

Le FSJU agit dans les domaines du social, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la vie associative :

- Action sociale, afin de venir au secours des plus vulnérables ;
- Action éducation / jeunesse pour accompagner les jeunes, les éducateurs et former à la pédagogie les enseignants ;
- Action culturelle et identitaire pour promouvoir les liens dans la cité le contact entre les générations au moyen de la radio RCJ.
- Protection et prévention des risques

Afin de promouvoir ses objectifs, il s'appuie sur des commissions d'orientation afin qu'ils soient étudiés puis validés par le Comité Directeur.

Ces charges sont affectées de manière analytique lors de la comptabilisation.

7.2.2 Affectation des charges

Les charges sont affectées aux missions par des codes analytique lors de la comptabilisation.

Chacune des missions sociales comprend les coûts des services du siège en charge de ces activités.

Chacune des missions sociales comprend les coûts des services en charge de ces activités.

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation de ses missions.

Ces dépenses comprennent les coûts directement affectables et les coûts non-affectables directement, selon des clés approuvées par les instances.

Ces coûts directement affectables sont des coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

L'appréhension des charges relatives aux missions sociales correspond aux coûts engagés par l'association pour mener à bien ses programmes. Ces charges comprennent les coûts directement affectables imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération et les coûts non directement affectables répartis selon des clefs de répartition définies par la direction.

7.2.3 Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend l'intégralité des coûts engagés pour l'appel aux dons (publipostage, encart presse), le traitement des dons et des reçus fiscaux, la recherche et gestion des legs, donations et assurances vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations.

Lors de l'organisation de ces manifestations une participation aux frais est perçue. Elle s'élève à 450 K€ pour toute l'année 2023 et est comptabilisée en 2.4 autres produits non liés à la générosité du public.

Si nous minorons ces « PAF » aux coûts des manifestations, les frais de collectes sont alors ramenés à 2 376 K€, soit 13 %.

7.2.4 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des activités supports du FSJU (Administration, Comptabilité, Gestion, Services généraux et Sécurité pour la part non affectée aux missions).

7.2.5 Reports des fonds dédiés de l'exercice

Ce poste reprend les fonds reçus par le FSJU, affectés à la réalisation de missions qui n'ont pas été réalisées, à la clôture de l'exercice. Ils seront repris au cours des exercices suivants, lorsque ces missions seront réalisées.

7.2.6 Autres postes

Les postes « Dotations aux provisions et dépréciations », « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

8. Compte emplois ressources CER

EMPLOIS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	RESSOURCES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES	10 800 528	8 022 635	1-RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE	15 856 610	15 022 755
1.1 Réalisées en France:			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	8 116 011	8 022 635	1-2 Dons, legs et mécénats	15 856 610	15 009 123
Versements à un organisme central ou d'autres Organismes agissant en France			- Dons manuels	12 519 558	8 397 954
1-2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et mécénats	2 198 554	5 520 487
Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	1 138 498	1 090 682
Versements à d'autres organismes central ou d'autres Organismes agissant à l'étranger	2 684 516	921 135	1-3 AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	13 632
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 026 954	2 803 113			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	436 506	2 210 827			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	590 448	592 286			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	849 192	1 176 737			
TOTAL EMPLOIS	12 676 674	12 002 486	TOTAL RESSOURCES	15 856 610	15 022 755
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS	775 000	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 066 788	0	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTEIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE PUBLIC DE L'EXERCICE	338 148	3 077 684	DEFICIT DE LA GENEROSITE PUBLIC DE L'EXERCICE	0	57 415
TOTAL	15 856 610	15 080 170	TOTAL	15 856 610	15 080 170

Pour mémoire rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

Montants exprimés en K€

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 459	1 402
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 066	0
(-) Investissements et (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	57
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	3 525	1 459

Tableau de suivi des ressources reportées liées à la générosité du public

Montants exprimés en K€

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 605	2 543
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 204	961
(-) Investissements et (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-962	-1 899
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 847	1 605

Tableau de suivi ressources liées à la générosité du public

Montants exprimés en K€

Evaluation des contributions volontaires en nature	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	26 115	0	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	26 115	
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	0	0
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX FONCTIONNEMENTS					
Total	0	0	Total	0	0

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public.

8.1 Emplois

Les emplois comprennent les missions réalisées par le FSJU au titre des actions qu'il mène dans les domaines du social, de la culture et de l'éducation jeunesse.

Les frais de fonctionnement comprennent, quant à eux, les charges liées à la gestion et la gouvernance du FSJU. Cette association étant une institution administrée par un Conseil National souverain dont les membres sont tous bénévoles.

La part du bénévolat n'est pas inscrite dans les comptes présentés ici.

8.2 Affectation des ressources aux emplois

Les programmes réalisés par le FSJU sont financés, par les subventions reçues de l'état, de contributeurs financiers et de ressources issues de la générosité du public.

L'affectation des ressources aux programmes suivant un ordre décrit ci-dessus :

- a. Subventions et autres concours public
- b. Générosité du publique dédié
- c. Fonds privés dédiés
- d. Générosité du publique non dédié

Si les ressources issues de la générosité du public ne peuvent être utilisées au financement des missions, l'excédent financera d'abord les frais d'appel à la générosité du public, puis les frais de fonctionnement.